Compte tenu du fait:
- Que L'Université Nice Sophia Antipolis, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (ci-après désigné par « L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS»), située 28 avenue Valrose à Nice et représentée par sa Présidente, Madame Frédérique Vidal, et par l'intermédiaire du ***Service de la Communication de la Faculté de Médecine de Nice (UNS Santé)****, ci-après le «Cessionnaire», souhaite procéder à des prises de photos et enregistrements audio-vidéo et ainsi réaliser un film (ci-après désigné par « le FILM») ;*

- Que le Film sera mis en ligne par le Service de la Communication de la Faculté de Médecine de Nice de l'Université Nice Sophia Antipolis sur son Site Web institutionnel, ses réseaux sociaux, ainsi que sur tout autre site Internet ou support dédié à l'éducation, à la recherche, à la formation et par tout moyen connu ou inconnus à ce jour.
Je soussigné(e)
Nom :…….....……
Prénom :…….....
Profession : …….....
Date de naissance : ……
email : ……
ci-après le « Cédant » Participerai audit tournage et souhaite apporter mon soutien à une telle communication;
TITRE I : AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION DE L'IMAGE
Article 1 : Autorisation de reproduction de l'image
Je reconnais être informé(e) et accepte que le FILM, les photos prises lors du tournage ou tirées à partir du film, reproduise l'image de ma personne et enregistre mon discours de quelque manière que ce soit et à tout moment lors de ma participation.
Article 2 : Diffusion de l'image
Je suis informé(e) et accepte que le FILM, les photos prises lors du tournage ou tirées à partir du film, dans lequel l'image de ma personne et mon discours apparaîtrait soit diffusé et exploité sur le Site Web institutionnel de L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS. Aussi, j'autorise L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS à utiliser dans le monde entier, à titre gratuit, pour une durée de 10 années à compter de la signature de la présente autorisation, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers autorisé par L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS, les captations de l'image de ma personne et de mon discours qui sont enregistrées dans le FILM ainsi que les photos prises lors du tournage ou tirées à partir du film. En ce sens et exclusivement pour permettre une mise en ligne de ce FILM, des photos prises lors du tournage ou tirées à partir du film sur le site institutionnel de L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS et sa captation et représentation par des internautes, j'autorise L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS, à reproduire, à représenter, à adapter d'une manière qui ne dénaturerait pas l'image de ma personne ainsi que mon discours, et à communiquer au public, l'image de ma personne et mon discours, ensemble ou séparément, en tout ou partie, en toutes langues, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, par tous moyens et par tous procédés, connus ou inconnus à ce jour sur tous réseaux dont le réseau mondial Internet ou tous autres moyens connus à ce jour ou à découvrir, et qu'elle qu'en soit la destination notamment publicitaire et/ou promotionnelle. Cette autorisation est donnée sans limitation du nombre des reproductions et/ou représentations des images de ma personne et de mon discours enregistrées dans le FILM. Cette autorisation vaut également pour l'utilisation de photos prises lors du tournage ou le tirage de photographies à partir du film. La présente autorisation est consentie à titre gratuit à L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS. Je renonce donc à réclamer à L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS ou à tout cessionnaire, toute forme de rétribution, rémunération ou indemnité quelconque et notamment en contrepartie de l'exploitation envisagée, dans la présente autorisation, de mon image et de mon discours enregistrés dans le FILM. Je reconnais d'ores et déjà être informé(e) et accepter que la décision de diffuser et d'exploiter ou non mon image et mon discours sera laissée à la discrétion de L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS qui ne prend à mon égard et à ce titre aucun engagement d'exploitation en tout ou partie des images du FILM, des photos prises lors du tournage ou tirées à partir du film.
Article 3 – Responsabilité de L'Université de Nice
Compte-tenu de la mise en ligne du FILM, des photos prises lors du tournage ou tirées à partir du film sur le réseau internet, je suis informé(e) de la difficulté, voire l'impossibilité, de contrôler l'utilisation qui pourrait être faite par les utilisateurs de l'internet, de ce FILM et par extension, des images de ma personne et de mon discours. Je sais néanmoins que L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS fera ses meilleurs efforts pour empêcher des utilisations frauduleuses du FILM qui seraient faites par des tiers. Cette obligation étant de moyens, j'accepte donc le risque lié à la mise en ligne du FILM, des photos prises lors du tournage ou tirées à partir du film contenant des images de ma personne ainsi que mon discours. L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS m'informera des atteintes à mes droits dont elle aurait connaissance. Ceci est une obligation des moyens au sens de la jurisprudence.
Article 4 – Données personnelles
L'image de ma personne ainsi que tout donnée pouvant m'identifier de façon directe ou indirecte contenue dans le FILM, des photos prises lors du tournage ou tirées à partir du film, relèvent des données à caractère personnel me concernant. A ce titre, je suis informé(e) que, conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui me concernent. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je pourrai m'adresser au Service de la Communication de la Faculté de Médecine de Nice (UNS Santé) : vialle@unice.fr

Article 5 – Garanties
Je garantis à L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS l'exercice paisible des droits cédés par la présente autorisation. En conséquence, je garantis L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS contre tout recours et/ou action que pourraient former les personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de

l'image de ma personne et de mon discours et qui seraient susceptibles de s'opposer à leur diffusion. Par ailleurs, je garantis à L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS un discours ne contenant aucun élément susceptible de porter atteinte aux lois notamment sur la diffamation, la propriété intellectuelle, la vie privée, la réputation, la dignité et l'intégrité de la personne. En tout état de cause, en raison, d'une part, de la contenance des données à caractère personnel dans le FILM, des photos prises lors du tournage ou tirées à partir du film, dans lequel l'image de ma personne et mon discours seraient reproduits, et d'autre part, du droit d'opposition qui m'est octroyé par la loi informatique et libertés, je peux à tout moment demander le retrait de la partie du FILM, des photos prises lors du tournage ou tirées à partir du film, contenant lesdites données à caractère personnel. La présente autorisation pourra dans certains cas être entendue révoquée. L'exercice de ce droit ne pourra ouvrir aucun droit à indemnisation au titre d'un éventuel préjudice subi par L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS.

TITRE II : CESSION DES DROITS D'AUTEURS Entre le cessionnaire et le cédant IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT:

ARTICLE 6 – CONTRAT D'AUTEUR

Le présent contrat (ci-après dénommé le « Contrat») a pour objet d'organiser la cession par le Cédant, à l'Université Nice Sophia Antipolis de ses droits patrimoniaux sur les enseignements et supports pédagogiques (l'«Œuvre» ou les «Œuvres) diffusés pendant l'intervention du cédant. Ci-après dénommées »- et de prévoir les conditions d'exploitation des Œuvres par L'Université Nice Sophia Antipolis.

ARTICLE 7 - CESSION DES DROITS

Le Cédant cède au Cessionnaire, à titre non exclusif, les droits patrimoniaux attachés aux Œuvres, et notamment le droit d'utiliser, de reproduire, de modifier le format de l'Œuvre, de distribuer, de transmettre, et de représenter les Œuvres sur le Site Web institutionnel de l'Université Nice Sophia Antipolis, en particulier les réseaux sociaux, ainsi que sur tout autre site Internet dédié à l'éducation, à la recherche et à la formation, et par tout moyen connu ou à venir (tel que notamment les sites web et les téléchargements électroniques). Le cédant déclare avoir obtenu les autorisations des éventuels coauteurs du travail collectif exposé ce jour à l'occasion du tournage ainsi que les autorisations des auteurs des citations, graphiques, dessins, contenus dans son exposé, lors dudit tournage.

ARTICLE 8 - ETENDUE GEOGRAPHIQUE et DUREE DE LA CESSION

La présente cession est consentie pour le monde entier. La présente cession prend effet à compter de la date de la mise en ligne de l'Œuvre ou des Œuvres sur le kiosque podcast. La présente cession est consentie pour toute la durée des droits patrimoniaux relatifs aux Œuvres.

ARTICLE 9 - DROITS DU CESSIONNAIRE

En vertu de la présente cession, le Cessionnaire est entièrement subrogé dans tous les droits du Cédant attachés à l'Œuvre ou aux Œuvres. Il pourra ainsi en concéder des licences non exclusives et gratuites à tout tiers dans le cadre d'exploitation non commerciales
à but éducatif.

ARTICLE 10 - PRIX DE LA CESSION

La présente cession est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 11 - OBLIGATION D'INFORMATION DU CESSIONNAIRE

Le Cessionnaire tiendra informé le Cédant de toute diffusion de ses Œuvres sur un autre réseau. L'Université s'engage à faire apparaître le nom du Cédant, notamment lors de la mise en ligne de l'Œuvre. Si l'auteur le souhaite, son adresse électronique sera mentionnée.

ARTICLE 12 - GARANTIE

Le Cédant certifie que lesdits droits patrimoniaux afférents aux Œuvres n'ont à ce jour fait l'objet d'aucune cession ou licence d'exploitation consentie à des tiers. Le Cédant garantit au cessionnaire l'exercice paisible des droits cédés au titre du présent contrat Il certifie que les Œuvres n'ont fait à ce jour l'objet d'aucune contestation. Il garantit également que si certaines des Œuvres ou la totalité des Œuvres sont le résultat d'un travail commun avec d'autres auteurs, il a obtenu l'autorisation expresse de chacun de ces derniers afin de pouvoir signer la présente cession au bénéfice du Cessionnaire. En ce qui concerne les extraits d'œuvres, dessins ou images dont il ne serait pas l'auteur, il déclare avoir obtenu les autorisations nécessaires pour les incorporer à son discours Le cédant garantit le cessionnaire de la jouissance des droits cédés et engage sa responsabilité pour toute action en revendication ou éviction qui pourrait être introduite conte le cessionnaire. A ce titre, la responsabilité du Cessionnaire ne pourra être retenue.

ARTICLE 13 - DROIT DE REPENTIR, DROIT DE RETRAIT

Le Cédant peut à tout moment soit retirer son Œuvre du public, soit revenir sur sa divulgation, soit la modifier et décider de la re-divulguer après modification. Il lui appartient de prévenir l'Université à cette fin.

ARTICLE 14 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

L'autorisation est soumise à la loi française, le Contrat est régi par la loi française; ils doivent être interprété conformément à cette même loi. Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive du tribunal administratif de Nice.

Le ……/……/…….. Signature : Bon pour accord (mention manuscrite)